



Newsletter n°8 - 10 avril 2020

Si vous avez des questions sur les conséquences de la crise sur votre entreprise :

- ➔ Le site internet www.gard.chambre-agriculture.fr régulièrement mis à jour
 - ➔ Envoyez un mail à agricrise@gmail.com un guichet unique des OPA gardoises pour vous répondre au mieux.
- Si les bureaux sont fermés, les conseillers restent joignables et les élus mobilisés.

POUR Y VOIR PLUS CLAIR DANS VOS DEMARCHES...

➔ Dossier PAC : Accompagnement à distance possible dès maintenant

Rappel date limite de dépôt des dossiers 15 juin 2020. Seules quelques démarches doivent être réalisées avant le 15 mai 2020 (installation agriculteur, justificatifs de changements de parcelles et les nouvelles conversions Bio qui veulent demander les aides CAB dans le dossier 2020). Pendant la période de confinement, aucun rendez-vous en présentiel mais début des RDV à distance pour 3 catégories de dossiers :

- **Abonnés Mes Parcelles** : Partage d'écran informatique avec l'agriculteur (pas de compétence informatique nécessaire) qui reçoit un lien par mail pour se connecter à l'écran d'ordinateur du conseiller.
- **Dossiers avec peu de parcelles et de changements** par rapport à 2019 : RDV par téléphone (sur photos 2019)
- **Préparation des dossiers avec cultures pérennes** par copie à l'aide de Mes Parcelles pour préparer un prochain RDV soit physique soit à distance (suivant date fin confinement) entre début mai et le 15 juin.

Contact : 04.66.04.51.00 ou equipe.pac@gard.chambagri.fr pour tous, sauf les éleveurs au 06.45.64.64.98.

➔ Fonds de solidarité de l'Etat et aide de la Région Occitanie

Aides de l'Etat : Depuis le 1^{er} avril vous pouvez faire votre demande. En suivant les liens vous trouverez :

- Ce qu'il faut faire pour déposer votre demande : https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds_soutien_pas_a_pas_tpe_v2.pdf
- Les modalités de l'aide de l'état sur https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

La Région Occitanie vient aussi renforcer le dispositif d'aide de l'Etat avec plusieurs mesures sur https://gard.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/066_Inst-Gard/Documents/2_Chambre_agriculture_documents/CORONAVIRUS_Guide_AidesAgriAgroForetAlimentation_Region_Occitanie.pdf

- Une aide de 1.000 € à 1.500 € en cas de perte de chiffre d'affaires entre 40 et 50%
- Une aide de 80 €/semaine si vous livrez vos produits à domicile, voire de 3.000 € dans le cadre d'un système collectif pour le conditionnement stockage et transport
- Pour poursuivre un plan d'investissement ou assurer des investissements d'urgence pendant la période de crise, la Région a mis en place le PASS Rebond Occitanie, Subvention de 50% avec un plafond de 200.000 €
- Pour les entreprises agricoles ayant un chiffre d'affaires > à 750.000 € : Prêt à taux 0% pour financer les besoins immédiats de trésorerie et la reprise d'activité, en complément d'un prêt bancaire du même montant ; Garantie des prêts de trésorerie de plus de 2 ans, pour passer le cap de la baisse d'activité

Autres infos sur : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

Autres mesures nationales sur <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Des conseillers entreprise Chambre d'agriculture peuvent vous aider : anne-laure.monniot@gard.chambagri.fr ou 06.03.36.99.02 / claudie.borne@gard.chambagri.fr ou 06.12.77.38.40 / roger.poujol@gard.chambagri.fr ou 06.10.93.47.60 / bernard-pierre.asseginou@gard.chambagri.fr ou 06.03.36.71.49

➔ 36 marchés ouverts dans le Gard grâce aux OPA, aux maires et au Préfet

Arrondissement d'Alès : Brignon, Brouzet-lès-Alès, Chamborigaud, Gagnières, Générargues, Rochegude, St-Hippolyte-de-Caton, Saint Hilaire de Brethmas (maraîchers), St-Maurice-de-Cazevielle ; **Arrond. Nîmes** : Bourdic, Codolet, Domazan, Estézargues, Garrigues-Ste-Eulalie, Gaujac, La Roque-sur-Cèze, Le Pin, Lirac, Montfaucon, Nages et Sologues, St-Bonnet-du-Gard, St-Étienne-des-Sorts, St-Geniès-de-Comolas, St-Hilaire-d'Ozilhan, St-Nazaire, Ste-Anastasie, St-Gervais, St-Laurent d'Aigouze (maraîchers), t-Laurent-la-Vernède, Théziers, Vénéjan, Verfeuil ; **Arrond. Le Vigan** : Canaules-et-Argentières, Durfort-et-St-Martin-de-Sossenac, Colognac, Monoblet.

➔ Région Occitanie : PASS Rebond et plateforme producteurs/distributeurs

- **PASS REBOND : Pour groupements de producteurs** : Investissements matériels (ex : augmentation capacités stockage) et immatériels (recrutements cadres, postes stratégiques, location de véhicules utilitaires pour transports alimentaires). **Pour exploitations agricoles ou CUMA qui transforment et/ou font vente directe** : Investissements matériels pour atelier de transformation, conditionnement, stockage, point de vente, commercialisation et livraison dont matériel roulant, matériel d'occasion, location véhicules utilitaires pour transports alimentaires. <https://www.laregion.fr/Pass-Rebond-Occitanie>
- Pour ceux qui veulent vendre à la grande distribution : plateforme [solidarité-occitanie-alimentation](#) de la Région, version BtoB où producteurs et fournisseurs régionaux remplissent un formulaire indiquant les produits proposés. Les distributeurs pourront ainsi vous géolocaliser puis vous contacter par mail ou téléphone.

➔ Des numéros et mails pour vous accompagner.

- **0800 31 31 01** : n°vert dédié de la Région Occitanie pour les dispositifs d'aides aux entreprises.
- **0800 130 000** (appel gratuit) : pour les questions non médicales à la MSA (7 jours sur 7, de 8h à 21h)
- **0800 104 042** : n°vert *Agir ensemble* pour les agriculteurs fragilisés.
- **06.30.94.36.27 / agriemploi30@reseaufnsea.fr** pour les questions au Groupement d'employeurs AgriEmploi30
- **fdsea30.juridique@reseaufnsea.fr** pour vos questions de droit social, chômage partiel, contrat de travail...
- **fdsea30.paye@reseaufnsea.fr** pour vos questions concernant salariés, bulletins de paie...

➔ Des liens et des fiches pratiques pour vous aider.

- **Attestation de déplacement dérogatoire** pour mobile <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>
- **Conditions strictes à respecter sur les points de vente.** En plus des gestes barrières (lavage des mains régulièrement ...), vous devez mettre en place des mesures pour limiter au maximum les risques, ex : Limiter le nombre de personnes dans les points de vente ; Favoriser la distanciation entre chaque client...

[https://gard.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/066_Inst-](https://gard.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/066_Inst-Gard/Images/9_Saveurs_et_Terroirs/COVID9_Guide_Bonnes_Pratiques_Federation_Marches_de_France_23_mars_2020.pdf)

[Gard/Images/9_Saveurs_et_Terroirs/COVID9_Guide_Bonnes_Pratiques_Federation_Marches_de_France_23_mars_2020.pdf](https://gard.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/066_Inst-Gard/Images/9_Saveurs_et_Terroirs/COVID9_Guide_Bonnes_Pratiques_Federation_Marches_de_France_23_mars_2020.pdf)

- **Des fiches pratiques sur les mesures pour sécuriser votre travail et ceux de vos salariés** pour se protéger des risques de contamination au COVID-19 téléchargeables sur <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

N'OUBLIEZ PAS LES ECHEANCES...

➔ Avant le 10 ou le 30 avril : déposez vos dossiers de restructuration du vignoble 2020

Pensez à faire votre dossier de restructuration si vous plantez en 2020. **Avant de planter** : Demande d'aide sur France Agrimer en Collectif (RQD) avant le 10 avril, en individuel avant le 30 avril. **Quand vous avez fini de planter** (plants seulement) : Faites votre fin de travaux aux douanes sur le site internet douanes.gouv dans l'onglet Parcel. **Quand travaux finis** (palissage, irrigation) : Demande de paiement sur France Agrimer (du 15 mai au 31 juillet) Pour contacter douanes : vitici-bagnols-ceze@douane.finances.gouv.fr ou r-nimes@douane.finances.gouv.fr + d'infos sur https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Organisation-commune-de-marche-et-aides-communautaires/OCM-vitivinicole/Restructuration2/Vitirestructuration?fbclid=IwAR1dQEmOFD4_ax69POY3GztBzeI8sZKiyvic8c7HNz7N53RNQU4iSLZs5OA

➔ Avant le 17 avril : déposez vos demandes en calamités agricoles pour sécheresse 2020.

258 communes ont été reconnues en calamités agricoles pour sécheresse en prairies et Bouquet en amandes. <https://gard.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/avant-le-17-avril-depot-des-dossiers-pertes-de-recoltes/>

➔ Certiphyto : date de validité prolongée exceptionnellement pour les renouvellements

- Les certiphyto dont la date de fin de validité se situe pendant la période d'état d'urgence augmentée de 1 mois sont prorogés à l'issue de cette période dans un délai de 2 mois suivant la fin de cette période. Aucune modification informatique nécessaire, les certiphytos seront édités comme convenu à J+1 des précédents. Renouvellements de certiphyto dès que possible avec la Chambre d'agriculture soit 1 formation de 1 jour (financement Vivea) soit 1 test informatique de 1 heure. Contact : florence.bertrand@gard.chambagri.fr
- Pour les primo-accédants, formations spécifiques à prévoir. Contact : sylvie.boyer@gard.chambagri.fr

➔ PASS Elevage et dossiers type PCAE : délais supplémentaires de 6 mois

Pour réaliser investissements et pour demande de 1^{er} paiement <https://www.laregion.fr/PASS-Elevage-2020>

FACE A LA CRISE, LA PROFESSION AGRICOLE S'ADAPTE ET AGIT...

« Nous avons très vite construit un véritable plan de bataille avec l'ensemble des OPA gardoises pour que cette crise sanitaire ne se transforme pas en crise économique irréversible pour nos agriculteurs. D'abord, il a fallu clarifier le tsunami réglementaire lié au confinement. Tout s'est arrêté sauf les soins et l'alimentation. Nous nous sommes démenés pour trouver des débouchés. Avec la Région Occitanie, nous avons incité la grande distribution à mettre en avant nos produits locaux en général, nos fraises et asperges en particulier. Nous avons argumenté auprès de l'administration pour maintenir des points de vente, notamment les marchés. Merci au Préfet et aux Maires qui ont joué le jeu. Aujourd'hui, nous avons obtenu le maintien de 36 marchés ouverts dans le Gard, c'est bien plus que ce qu'aurait autorisé l'Etat au départ. A chaque fois, il faut être réactif, trouver dans l'urgence des solutions adaptées aux contraintes de nos exploitations ».

Magali SAUMADE, Présidente Chambre d'agriculture

« Malheureusement dans le Gard, nous sommes presque habitués à gérer des crises, mais jamais d'une telle ampleur. La France s'est arrêtée mais pas nous ! La réaction du monde agricole a été rapide et plutôt efficace. Avec son service paie, juridique et le groupement d'employeurs AgriEmploi30, la FDSEA est particulièrement active sur la main d'œuvre : trouver des bras quand les étrangers ne peuvent plus venir, conseiller les employeurs pour accueillir les salariés en respectant les contraintes sanitaires... Au départ, il a fallu batailler pour obtenir des dérogations pour pouvoir nous déplacer, travailler, produire. Et avec la fin du confinement, le combat ne sera pas fini car nous allons entrer dans le pic de productions et donc les chantiers complexes de récoltes. En agriculture, nous avons besoin de gens motivés et polyvalents. Et comme si la situation n'était pas assez difficile, nous avons eu un gel particulièrement dévastateur car arrivé tard au moment où certaines vignes et vergers étaient déjà repartis et très sensibles au gel ».

David SEVE, Président FDSEA

« Pour faire face à la fermeture soudaine des marchés et des restaurants, qui ont conduit plusieurs producteurs à ne plus pouvoir écouler leur stock et jeter leurs marchandises, mais aussi pour répondre à une demande croissante des consommateurs, qui souhaitent trouver des producteurs en vente directe près de chez eux en début de confinement, les JA Gard ont dû réagir rapidement. Nous avons, dès le 19 mars, adressé un courrier commun avec JA Occitanie à destination des GMS pour les alerter sur l'urgence de faire fonctionner l'économie agricole locale. Suite à ce courrier, des producteurs ont été contactés par les GMS et ont pu vendre leurs produits. Cette initiative est venue compléter la création, le 16 mars, de la Page Facebook "[Producteurs Locaux Gardois Vente Directe](#)" et sa carte interactive, qui ont vocation à faciliter le lien entre producteurs et consommateurs. Nous espérons que cela incitera de nouveaux modes de consommation, faire prendre conscience que nous avons de bons produits en France, dans le Gard, et au-delà de cette crise, il faut que ça continue ».

Ludivine VERLAGUET, Présidente JA

« La Coopération Agricole d'Occitanie a mené une enquête auprès de ses adhérents fin mars pour anticiper les besoins en accompagnement et mesurer l'impact économique de cette crise. Cette enquête sera renouvelée régulièrement. Le constat : une baisse d'activité générale en proportions différentes selon les segments de marché. Nos caves coopératives adhérentes ont relevé rapidement cette chute d'activité dès le début du confinement, sur le marché de la RHD (Restauration Hors Domicile) avec une baisse constatée par 97% d'entre elles, mais aussi dans leurs caveaux de vente, ainsi qu'à l'export (71%) et dans une moindre mesure mais qui reste significative en Grande Distribution (41%). Les ventes en conditionné sont en baisse pour plus des ¾ des caves coopératives. Difficulté à laquelle pourrait s'ajouter prochainement des problèmes de logistique (conditionnement) et de l'approvisionnement en matières sèches si le confinement se poursuit. 76% des caves ont constaté une baisse de l'activité vrac. La majorité des caves constate une forte baisse des prévisions de commandes pour avril, n'ayant ainsi plus de visibilité à court terme ».

Anthony BAFOIL, Président Coop de France Occitanie section Gard

« Les Vignerons indépendants sont très fortement impactés par cette crise. Et ce à tous les niveaux. Actuellement, nos ventes sont quasi nulles. Le covid-19 vient alourdir un marché à l'export déjà extrêmement tendu suite au Brexit et à la taxe Trump. Les consommateurs ne se déplacent pas pour venir nous acheter nos vins. Aucune entrée d'argent alors que nos dépenses sont au maximum. Si des administratifs sont en chômage partiel, les salariés et les machines tournent à plein régime dans les vignes. Il y a aussi l'achat des intrants. Il n'y a que des factures et aucun entrée d'argent ! Nous devons résister jusqu'à ce que la situation s'améliore. C'est dans cet objectif que les Vignerons Indépendants de France ont sollicité 5 mesures phares dont celle d'une prise en charge du salaire des ouvriers agricoles au même niveau que les salariés au chômage partiel. Nous avons un réel besoin d'aides financières pures de l'Etat. Pas de demi-mesures. Il faut que cette crise serve de leçon à la France. Nous devons sanctuariser le métier de paysan. Car sans paysan, pas de paysage. Et sans paysage, pas de tourisme. Aider l'agriculture, c'est sauver toute l'économie ».

Pierre JAUFFRET, Président Vignerons indépendants



Donnons à la vie toutes ses chances. *Le bon sens a de l'avenir.*